

⚠ Fermeture de la moitié de la place Charles-De-Gaulle ⚠

Lieu :
Place Charles-de-Gaulle

Condamnation de la place Charles-de-Gaulle

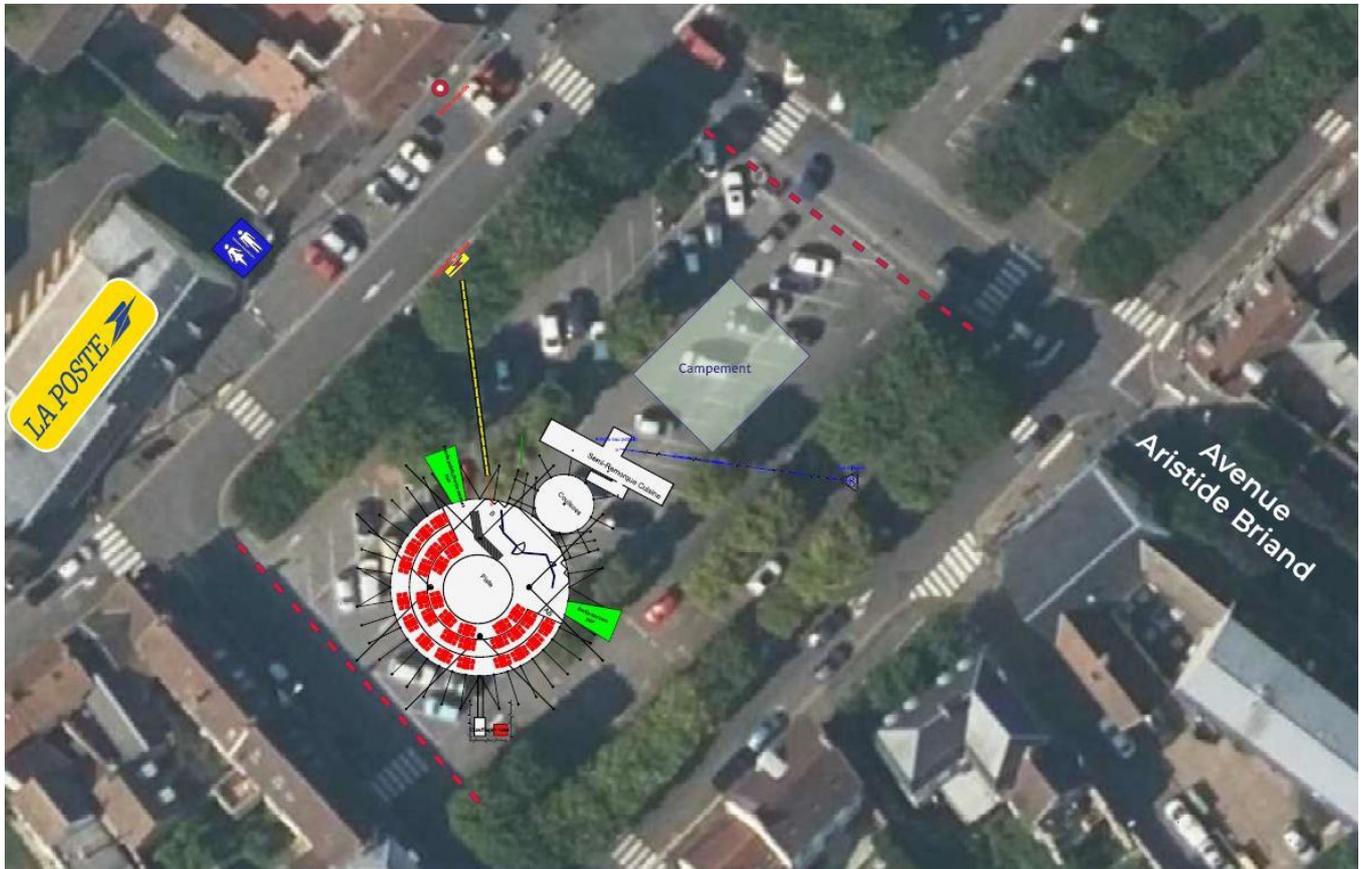
Du 7 au 14 octobre prochain, dans le cadre de la programmation culturelle des [Moulins de Chambly](#), un chapiteau s'installe Place Charles-de-Gaulle et nécessitera la condamnation de la moitié de la place (côté Banque postale/Crédit agricole).

Le stationnement sera donc interdit du 7 au 14 octobre sur ce côté de la place.

Le marché du samedi 12 octobre est maintenu.

N'hésitez pas à vous renseigner pour assister à l'une des représentations programmées les 10, 11 et 12 octobre, il s'agit d'un spectacle de cirque avec repas compris, et pour le moment, il reste quelques places ! ([Les Grands Fourneaux #2](#))

Nous vous remercions de votre compréhension.



Publié le 01 octobre 2024